



Supplémentaire de Rav Pin'has Cohen, Hacham, Hakham, Rabbani et du Zohar, Dorsh Moche



Possibilité d'écouter le cours de Maran Chlita en Direct ou en Replay sur <https://www.yhr.org.il/video-ykr>

Sortie de Chabbat Parachat Ytro, 18
Chevat 5785

בית נאמן

COURS DE NOTRE MAITRE MARAN
CHALITA

Sujets du cours :

1. Le Conseil du Grand Rabbinate
2. « Et toi, tu discerneras » – par inspiration divine
3. La régression a commencé par le mépris des Talmidei Hakhamim
4. Explication de la phrase : « Il le servira pour toujours »
5. "Et si un homme ouvre une fosse..."
6. Utilisation de la minuterie pour Chabbat
7. Déplacement des infirmières vers les hôpitaux pendant Chabbat
8. Lancer une machine à laver avant Chabbat et la laisser tourner pendant Chabbat
9. Prendre un bus qui arrive immédiatement après Chabbat grâce à une transgression du Chabbat
10. Il n'est pas recommandé aux érudits en Torah de rouler à vélo
11. La mesure de la miséricorde et la cruauté de nos ennemis

Le Conseil du Grand Rabbinate

¹Cette semaine auront lieu les élections pour le Conseil du Grand Rabbinate. Nous connaissons le Rav Pin'has Cohen [le rabbin de Netivot]. Avant lui, il y avait le Rav Sebbane, de mémoire bénie, qui était l'un des membres du Conseil du Grand Rabbinate. Il était perspicace et sage. Il y avait plusieurs sujets où la coutume de Djerba était d'alléger certaines règles. Lorsque Rav Pin'has a pris sa place, il m'a demandé : « Faut-il alléger ou être plus strict ? » Je lui ai répondu : « C'est une coutume de Djerba, mais elle ne nous engage pas. Ici, nous devons suivre l'avis de Maran (Rav Ovadia Yossef). » Il a accepté cette réponse.

1. Hazzak OuBaroukh à Rav Kfir Partoush et à son frère Yehonatan, que Dieu les protège, pour leur piyout « אמא בני אל תסלף דרכי ». Dans cet extrait, il y a trois erreurs, voire plus. La première erreur : Dans le vers : « וְקָלוּהָ רבו בה אבותינו, וְקָלוּהָ רבותינו ». On ne dit pas « וְקָלוּהָ » mais « וְקָלוּהָ », avec un Vav en shourouk, un Samekh en shéva nah, et un Lamed en kamatz. La deuxième erreur : Dans le vers : « עד כנמר וגם ». Qu'est-ce que « בן משפתיים » ? Il faut dire « בין משפתיים », avec un Bet en tséré, comme dans le verset : « יששכר בן המשפתיים » (Béréchit 49, 14). La troisième erreur : À la fin du chant : « בנין עולם », « בנין עולם » est une construction en smikhout (groupe nominal lié), donc « בנין » doit être prononcé avec un pata'h et non un kamatz. Ainsi, trois erreurs dans un seul chant. Multiplié par mille chants dans ce livre, cela fait trois mille erreurs... Que faire ? Celui qui a ajouté la ponctuation devait être l'un des moutons de Yaakov Avinou... Comme il est écrit : « עקודים נקודים » (Béréchit 31, 10) – marqués, tachetés et mouchetés... Alors il fait des erreurs dans la ponctuation (qui se dit en hébreu ניקוד) !

C'est pourquoi je recommande que Rav Pin'has soit également membre du Conseil du Grand Rabbinate à la place de son prédécesseur.

« Et toi, tu discerneras » – par inspiration divine

Dans la paracha de cette semaine, nous avons lu aujourd'hui : « Et toi, tu discerneras parmi tout le peuple » (Chemot 18, 21). Quel est le sens de « discerner » ? Cela signifie vérifier que ce sont des hommes vaillants, craignant D.ieu, des hommes de vérité, haïssant le gain injuste. Mais le Zohar (Chemot 78a) donne une explication bien plus profonde : « Tu discerneras par l'inspiration divine. » Rachi explique aussi ainsi : « Et toi, tu discerneras – par l'inspiration divine qui repose sur toi. » Pourquoi ? Parce que tu ne peux pas savoir si une personne craint D.ieu ou non. Tu ne la connais pas vraiment. Il se peut qu'à tes yeux, il apparaisse comme un grand juste, alors qu'en réalité, c'est une personne très simple, qui ne respecte pas la Torah et les mitzvot. Comment peux-tu le savoir ? Il faut l'inspiration divine. « Et toi, tu discerneras » מַחֲזָה וְאַתָּה תַחֲזָה vient du mot מחזה « vision », en lien avec la prophétie. Le Zohar développe longuement l'idée qu'il est possible de connaître la nature des gens en observant leurs doigts et leurs lignes de la main. Le problème, c'est que le Zohar parle en araméen, et personne ici ne comprend cette langue. Rabbi Haïm Vital voulait apprendre

"Nous vous prions de respecter la sainteté du feuillet, ainsi de ne pas le transporter durant Chabbat"

All. des bougies | Sortie | R.Tam

Paris 18:03 | 19:11 | 19:56

Marseille 17:59 | 19:02 | 19:42

Lyon 17:57 | 19:02 | 19:45

Nice 17:50 | 18:54 | 19:35



לקבלת העילון:
bait.neheman@gmail.com

כל הוכחה שמותרת אין ל"ע"י
מכאן ארת צדיקים
שנים מחדת
חכמת רחמים ברכיה



עורכים: הרה"ג שלום דרעי, משה חדאד, אביחי סעדון שליט"א
עריכה וביקורת: הרה"ג רבי אלעד עידאן שליט"א

cette sagesse auprès de son maître, le Ari zal, mais celui-ci lui dit : « Écoute, ce n'est pas pour toi, je ne t'expliquerai pas cela. » Rabbi Haïm insista : « Quel est le problème ? Je trouverai une solution. » Il apprit par cœur tout le Zohar concernant ce sujet. Puis, il alla voir une veuve la veille de Pourim et lui demanda : « De combien d'argent as-tu besoin pour les dépenses de Pourim ? » Elle répondit : « Par exemple, mille shekels. » Il lui donna immédiatement mille shekels et lui dit : « À Pourim, prends ta fille et va voir le Ari zal, mon maître et rabbin. Il refuse de m'enseigner la sagesse du visage, alors montre-lui les mains de ta fille et demande-lui : "Il est écrit dans la halakha (Shoul'han Aroukh, Ora'h 'Haïm 694, 3) que le jour de Pourim, 'quiconque tend la main pour recevoir, on lui donne'. Alors regarde ses mains et dis-moi quel est son mazal." Ensuite, je comparerai avec ce qui est écrit dans le Zohar et j'apprendrai tout. » Le lendemain, la veuve alla voir le Ari zal et lui dit : « Rav, ma fille est sur le point de se marier et je ne connais pas son mazal. Pouvez-vous regarder sa main et me dire si son avenir est bon ou non ? » Il lui répondit : « Je sais qui vous envoie : c'est Rabbi Haïm... "La vie qu'il a demandée, Tu la lui as donnée" (Téhilim 21, 5), mais je ne lui enseignerai pas cette sagesse ! » Il continua : « Faisons autrement. Ta fille ira poser son doigt sur la mézouza de la pièce, et moi, à travers la mézouza, je connaîtrai tout son mazal. » Elle fit ainsi, et il lui dévoila tout. Mais Rabbi Haïm ne put jamais apprendre cette sagesse... Aujourd'hui, il existe des explications du Zohar, comme le commentaire Matok MiDevach ou Piroush HaSoulam, mais même après toutes ces explications, cela reste difficile à comprendre. Le Zohar parle dans un langage spécial, pour que tout le monde ne puisse pas le comprendre.

Mieux vaut ne pas savoir, mieux vaut avancer avec simplicité

Il existe un livre écrit par un sage de Djerba, qui contient à la fin un passage sur la sagesse du visage. Mon père l'a regardé une fois (ce livre a été publié en 1961) et il y a lu que si l'index d'une personne est plus court que le doigt à côté, c'est un signe qu'elle est un grand trompeur. Mon père a dit : « Je connais quelqu'un dont les doigts sont ainsi, et il n'est pas du tout un trompeur ! Il est fidèle et droit ! » Cela prouve que tous ces livres qui prétendent connaître ces sciences ne savent en réalité rien du tout. Il est donc préférable de ne pas chercher à savoir.

Il y avait un sage du nom de Rabbi 'Hwita Cheli (frère de Rabbi Mekiketz Cheli), qui connaissait la sagesse du visage (ou peut-être en savait-il un peu). Un jour, sa fille lui dit : « Papa, tu connais la sagesse du visage, regarde mes doigts et dis-moi ce que tu vois. » Il regarda et fut bouleversé. Elle insista : « Que vois-tu ? » Il lui répondit : « Il ne vaut mieux pas savoir, ce n'est pas nécessaire. » Mais elle lui dit : « Je n'ai

pas peur, dis-moi ! » Alors il lui révéla : « J'ai vu que tu donneras naissance à trois enfants, mais qu'à l'âge mûr, tu quitteras ce monde. Mais ne t'inquiète pas, la prière peut tout changer pour le bien. » Et de fait, lorsqu'elle eut 45 ans, elle quitta ce monde². Il ne vaut pas la peine de connaître ces choses-là. Il y avait un sage qui maîtrisait cette science, et à la fin, il mourut tragiquement dans les années 1920, percuté par un cheval. Il vaut mieux pour l'homme de ne pas savoir, et de marcher avec simplicité. « Sois intègre avec l'Éternel, ton D.ieu » (Devarim 18, 13).

Sois intègre

On raconte l'histoire d'un homme qui alla voir le roi Chlomo et lui demanda de lui enseigner le langage des animaux. Le roi lui répondit : — Ce n'est pas une bonne idée. Mais l'homme insista : — Je veux apprendre, je suis prêt à payer et à faire tout ce qu'il faut. Le roi Chlomo lui dit alors : — Si tu es prêt à payer, très bien, je vais t'enseigner... Mais ne t'en sers pas et n'en parle à personne. Après avoir appris ce langage, l'homme rentra chez lui et se mit à entendre les coqs, les oiseaux, les animaux et les chats parler entre eux. C'était fascinant ! Un jour, il entendit les animaux dire : — Pauvre maître de maison, ses coqs vont mourir. Il s'inquiéta et décida de vendre ses coqs. Plus tard, il entendit les animaux dire : — Ses vaches vont mourir. Il se dit : — Ce n'est pas un problème, je vais vendre mes vaches. Ainsi, chaque fois qu'il entendait une mauvaise nouvelle, il vendait les animaux concernés pour éviter le malheur. Mais un jour, il entendit les animaux dire : — Bientôt, c'est lui-même qui va mourir... Alors, que pouvait-il faire ? Se vendre lui-même ? Il était désespéré... C'est pourquoi il est préférable d'être intègre et de ne pas chercher à tout savoir. Hachem ne nous a pas donné cette connaissance, et cela suffit.

La sagesse des versets

À l'époque du Rav Hida (Hid"a), on utilisait des versets du Tanakh à la place de la science du visage pour discerner les choses. On ouvrait un passage, et du Ciel, on recevait une explication authentique. Un jour, le Rav Hida entra dans une ville et craignait qu'on l'interroge sur les livres qu'il transportait, car il y avait une censure stricte. Il ouvrit alors un 'Houmach

2. C'est rapporté dans le livre "Maassé 'Hochev" sur la Torah de Rav 'Houita Shelli. "'Hochev", avec un 'Het et un Shin, c'est 'Houita Shelli. Y sont inscrites les qualités et les vertus de ce Rav, et parmi elles, cette histoire est mentionnée. Comment le sais-je ? Ce n'est pas mon habitude de chercher ce genre de choses. Mais son pauvre petit-fils, Rav Sassi 'Haddad, était aveugle, et il écrivait des récits sur lui, à la fois ceux qu'il connaissait et ceux qu'il avait entendus d'autres. Il ne voyait pas mais tapait à la machine à écrire, certains sont capables d'écrire à la machine sans voir. Il a écrit, écrit et encore écrit, et Rav Israël Cohen m'a envoyé plusieurs fois la version qu'il avait rédigée. Parfois, on peut identifier l'erreur, et parfois, on ne peut pas savoir, il écrivait des mots incompréhensibles. C'est ainsi que j'ai trouvé cette histoire.

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

et tomba sur le verset : "לא תשא את שם ה' אלקיך לשוא"
"Tu ne prononceras pas en vain le Nom d'Hachem,
ton D.ieu" (Chemot 20,7). Le Rav Hida (dans Ma'agal
Tov, p. 70) comprit immédiatement le message : "N'y
va pas toi-même, mais envoie ton serviteur. Hachem,
ton D.ieu, te protégera et te sauvera." "לא תלך שם"
אתה, אלא תכף שלח משרתך, ה' אלהיך לך שומר ומושיע
אמן. Ces mots forment les initiales du verset ! Il suivit
donc ce conseil et envoya son serviteur, Avraham,
qui réussit à tout faire passer sans problème. Si
le Rav Hida s'était présenté lui-même, on l'aurait
questionné sur ses livres et il aurait eu des difficultés.
Grâce à son intégrité et à la sagesse du verset, tout
se passa bien.

Pourquoi ont-ils régressé ? Parce qu'ils méprisaient les paroles des Sages

Nous avons lu aujourd'hui le passage suivant : "Six
jours tu travailleras et tu feras tout ton ouvrage. Mais
le septième jour est un Chabbat pour Hachem, ton
D.ieu ; tu n'y feras aucun travail, ni toi, ni ton fils, ni
ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail,
ni l'étranger qui est dans tes portes. Car en six jours,
Hachem a fait les cieux et la terre, la mer et tout ce
qui s'y trouve, et Il s'est reposé le septième jour.
C'est pourquoi Hachem a béni le jour du Chabbat et
l'a sanctifié." (Chemot 20,9-11) Beaucoup pensent
que ce verset signifie que si l'on a terminé son travail
pendant la semaine, alors on se repose le Chabbat,
mais que si l'on n'a pas fini, on peut encore travailler.
Ils lisent "tu feras tout ton ouvrage" et se disent :
"Mais moi, je n'ai pas fini mon travail !" Mais ce n'est
pas cela le sens du verset. En réalité, il faut considérer,
lorsque Chabbat arrive, que tout est accompli. Rachi
explique que "tu feras tout ton ouvrage" signifie
que dans ton esprit, tu dois considérer ton travail
comme terminé. Même les premiers intellectuels
non religieux respectaient Chabbat. On a retrouvé
des lettres datant de 200 ans où un homme écrivait
à son ami : "Le Chabbat entre, je pose ma plume et
te souhaite un Chabbat Chalom." Mais petit à petit,
les gens ont régressé. Pourquoi ? Parce qu'ils ont
méprisé les paroles des Sages. Ils ont commencé à
dire : — Ceci est une loi rabbinique, ceci est une loi
de la Torah... Ils ont fait des distinctions subtiles et
ont fini par tout transgresser³. Ils écrivaient en langue

3. Il y avait une femme qui s'était laissée entraîner par eux, et un jour
de Chabbat, elle monta à cheval. Elle se dit : "Si on me demande : 'As-
tu monté à cheval ?', je répondrai que non." Elle avait peur que l'on
dise d'elle qu'elle avait monté à cheval. Les Sages ont décrété qu'il est
interdit de monter à cheval le Chabbat, de crainte qu'on ne vienne à
couper une branche (Béitsa 36b). Peut-être qu'en chemin, la personne
coupera une branche alors qu'elle est à cheval, car son bâton s'est
perdu, cassé ou volé (Chémot 22, 9 : "Mét, nichbar, nichba" – mort,
brisé ou capturé), alors elle prendra une branche et continuera son
chemin avec. C'est pourquoi monter à cheval est une interdiction
rabbinique (issour derabanan). Et malgré tout, elle avait peur que l'on
dise qu'elle avait transgressé une interdiction rabbinique.

étrangère, en argumentant que l'écriture en d'autres
langues le Chabbat n'était pas interdite par la Torah...
C'est ainsi que, en négligeant les lois rabbiniques, ils
ont fini par tout abandonner⁴.

Explication de "il le servira pour toujours"

Dans la Paracha de Michpatim, que nous avons lue à
Min'ha, il est écrit : "S'il est venu seul, il repartira seul.
S'il est marié, sa femme sortira avec lui." (Chemot
21,3) Un peu plus haut, il est dit : "Il travaillera six
ans, et la septième année, il sortira libre, sans rien
payer." (Chemot 21,2) En dehors d'Israël, certains ont
mal compris ce verset et ont pensé que "la septième
année" faisait référence à l'année de la Chemita
(repos de la terre). Mais en réalité, cela signifie
que l'esclave hébreu travaille six années et qu'à la
septième année, c'est-à-dire après six ans de service,
il est libéré. Plus loin, il est écrit : "Si l'esclave dit :
'J'aime mon maître, ma femme et mes enfants, je ne
veux pas sortir libre'" (Chemot 21,5). Que signifie "ma
femme et mes enfants" ? Il ne s'agit pas de sa femme
israélite, mais de l'esclave cananéenne que son
maître lui a donnée, et des enfants qu'il a eus avec
elle. S'il ne veut pas partir, le verset dit : "Son maître

4. Le Gaon, auteur du Michna Beroura (chap. 306, §11, Biour Halakha),
a apporté des preuves que l'écriture, quelle que soit la langue,
est interdite par la Torah. Pourquoi a-t-il écrit ces preuves ? Parce
qu'il a vu, en son temps, des gens qui méprisaient les interdictions
rabbiniques. Il existe une opinion selon laquelle l'écriture dans une
langue étrangère n'est interdite que midirabanan, alors ils écrivaient
sans se soucier de l'interdiction rabbinique. C'est pourquoi il s'est
longuement étendu pour démontrer que l'écriture dans toute langue
est interdite mideoraita. À notre époque, c'était l'inverse. Le Rav
Ovadia Yossef était rabbin dans une synagogue en Égypte, et là-
bas, ils n'avaient pas d'argent. Il leur fallait de l'argent pour payer
ceux qui étudiaient toute la semaine, pour acheter du café, du thé,
payer l'électricité. Ils faisaient donc des collectes auprès de ceux qui
montaient à la Torah le Chabbat, et il y avait un non-juif qui notait
combien chacun avait donné. Le Rav a rapporté (Yabia Omer, vol.
3, Ora'h 'Haïm, §23) sept décisionnaires des Rishonim qui estiment
que l'écriture en langue étrangère n'est pas interdite par la Torah. Il
a dit qu'en cas de nécessité, on pouvait s'appuyer sur eux. Pourquoi
? Parce que certains ne se soucient pas de venir ou non aux cours
de Torah, et nous, nous voulons enseigner la Torah. Le Rav Ovadia
Yossef était entièrement dévoué à la Torah. On lui a demandé :
"D'où allons-nous trouver de l'argent pour payer le thé, le café et le
reste ?" Que pouvait-il faire ? Il a dit : "Nous nous appuyerons sur ces
décisionnaires qui disent que c'est une interdiction midirabanan." Et
si c'est midirabanan, c'est permis ? Non ! Mais lorsqu'une personne
monte à la Torah et que le 'hazan lui fait un "Mi Sheberakh", il y a,
à côté, une petite pièce où se trouve un non-juif qui écoute et note.
On lui a demandé : "Comment peux-tu permettre une telle chose ?"
Mais demander à un non-juif de faire un travail interdit le Chabbat
n'est qu'une interdiction rabbinique ("Amira legoy shevout"), et le Rav
a trouvé sept Rishonim qui estiment que l'écriture par un non-juif est
uniquement interdite midirabanan. Deux interdictions rabbiniques
("tarté derabanan") sont permises lorsqu'il s'agit d'une mitzva, c'est
ainsi qu'il l'a écrit là-bas. Je ne comprenais pas pourquoi il cherchait
des décisionnaires disant que c'était midirabanan. Ensuite, il expliqua
dans un cours que cet endroit accueillait des cours de Torah, et fallait-
il les annuler simplement parce que nous n'avons pas d'argent ?!
Alors, nous nous appuyerons sur ces sept Rishonim !

LA PROMESSE

Notre Maître le Recteur de la Yéchiva Chelita:
"Celui qui fait un don à Hokhmat
Rahamim aura de l'argent comme la
poussière de la terre".

Appelez au *9105



le conduira devant les juges, puis il l'amènera près de la porte ou du poteau, et il lui percera l'oreille avec un poinçon, et il le servira pour toujours." (Chemot 21,6) À première vue, "pour toujours" signifie jusqu'à la fin de sa vie. Mais les Sages expliquent (Kiddouchin 21b) que "pour toujours" signifie en réalité jusqu'à l'année du Yovel (Jubilé), qui a lieu tous les cinquante ans. Ainsi, même s'il voulait rester esclave, il était libéré au Yovel, car en fin de compte, l'homme ne doit servir qu'Hachem et non un autre maître.

Jusqu'à quand le monde existe-t-il ?

Alors "le'olam" (לעולם) signifie cinquante ans. Sur cette base, j'ai expliqué un verset merveilleux dans les Téhilim : "Il les a établis pour toujours, à jamais ; Il a fixé une loi qui ne passera pas" (Téhilim 148, 6). Les Sages disent (Sanhédrin 97a) que le monde durera six mille ans⁵. Le Rambam (Moreh Nevoukhim II, chapitres 28-29) dit que les paroles des Sages ne doivent pas être prises au sens littéral et que le monde existera éternellement, comme il est écrit : "Il les a établis pour toujours, à jamais ; Il a fixé une loi qui ne passera pas." Mais moi, j'ai dit, selon les Sages qui expliquent que "le'olam" signifie cinquante ans, qu'ici cela correspond exactement aux six mille ans mentionnés dans la Guemara. "La'ad" (לעד) a une valeur numérique de 104. "Le'olam" (לעולם) signifie 50 ans. $104 \times 50 = 5200$ ($100 \times 50 = 5000$, et $4 \times 50 = 200$). Ensuite, le verset dit : "Hok natan vélo ya'avor" (Il a fixé une loi qui ne passera pas). "Hok" (חק) correspond à 'Het' (ח) multiplié par 'Kouf' (ק), soit 800 ans. En tout, cela fait 6000 ans. Puis, le verset continue : "Natan vélo ya'avor" – il y a une limite au monde. Les gens ne doivent pas penser qu'ils auront toujours le soleil et la lune... Tout finit par s'en aller.

"Et si un homme ouvre une fosse..."

5. Il y avait un des plus grands scientifiques du monde, nommé Newton. Il a découvert qu'il existe une force d'attraction, il l'a prouvé et tout le monde a accepté ses conclusions, au point qu'on disait qu'il était le plus grand savant jusqu'à Einstein. Puis Einstein est apparu et est devenu un scientifique encore plus grand que lui. Et ce Newton a écrit que l'an 5520 (selon le calendrier hébraïque, il l'a écrit en langue étrangère) serait l'année où le monde serait détruit. Pourquoi serait-il détruit ? Il disait que c'est ainsi que cela ressort de ses calculs. Cela signifie donc que l'existence du monde pour des générations et des générations n'est pas une chose évidente.

Le verset dit : "Et si un homme ouvre une fosse ou si un homme creuse une fosse et ne la recouvre pas, et qu'un bœuf ou un âne y tombe..." (Chemot 21, 33). Un jour, un homme voulait rendre des décisions halakhiques et être Dayan (juge). Rabbi Yonathan Eibeschitz lui a dit : "Tu ne sais rien !" L'homme a répondu : "Et alors ? Dans la Guemara (Roch Hachana 25b), il est écrit : 'Yiftah (Jephthé) dans sa génération est comme Chmouel (Samuel) dans sa génération'. Donc moi aussi, je suis comme Yiftah, et je peux trancher comme le prophète Chmouel..." Rabbi Yonathan Eibeschitz lui a répondu : "Et si Yiftah est un 'bour-ignorant'" (reprise du verset avec traduction différente du sens littéral)– veux-tu dire que Yiftah, dont tu tires un argument, était un ignorant ?! Toi, tu es un véritable ignorant, mais lui était un homme sage et intelligent. Comment sait-on qu'il était intelligent ? Parce qu'il a dit à sa fille : "J'ai prononcé un vœu à Hachem et je ne peux pas revenir en arrière" (Chofetim 11, 35). Pourquoi a-t-il dit cela ? Parce qu'il a vu que la Torah dit : "Si un homme fait un vœu à Hachem... il ne profanera pas sa parole" (Bamidbar 30, 3), et il ne connaissait pas la Torah orale qui permet d'annuler un vœu. Donc, il ne connaissait pas la Torah orale, mais de là à le considérer comme un ignorant comme toi, il y a une grande différence... Dans les versets de la Torah, on trouve des explications merveilleuses.

Nous sommes rigoureux concernant la minuterie de Chabbat

Utiliser une minuterie de Chabbat, il est préférable d'être rigoureux à ce sujet. C'est ainsi que pensait mon père (zal) et c'est aussi l'opinion de Rabbi Haim David Halevi⁶. Ce n'est pas un honneur pour Chabbat d'utiliser une minuterie. Parfois, une personne devra allumer ou éteindre en plein milieu de la nuit de Chabbat, et on trouve toutes sortes d'innovations étranges. Mieux vaut ne pas le faire. Nous, nous ne l'avons jamais fait. Un jour, la Yéchiva a reçu une facture d'électricité extrêmement élevée, environ 600 000 liras (qu'ils reposent en paix...). Alors, on

6. Le Rav Hirari, de mémoire bénie, l'appelait "Rav 'Hidéh", non pas 'Hid" avec un Aleph, mais 'Hidéh avec un Hé, ce qui signifie Rabbi 'Haïm David Halévi.

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

m'a suggéré : "Peut-être devrions-nous utiliser une minuterie de Chabbat ?" J'ai répondu : "Non ! Mon père, le fondateur de la Yéchiva, a dit de ne pas utiliser de minuterie de Chabbat. Et pas seulement lui, mais aussi le Rav Rabbi Haim David Halevi, ainsi que d'autres Rabbanim." Nous n'utilisons pas de minuterie de Chabbat. Et que faisons-nous alors, alors que la Yéchiva traverse une grande difficulté financière ? Hachem aura pitié. Et voici que le mois suivant, la Yéchiva a reçu des fonds en abondance. Tu vois ?!

Respecter l'honneur du Chabbat

Mais si c'est permis, pourquoi être rigoureux ? J'ai répondu : Nous avons dans la Guemara Chabbat (121a) une histoire sur Yossef ben Simai. "Simai" en araméen signifie "trésor", donc "Ben Simai" voulait dire qu'il était responsable des trésors du roi. Un jour, il y eut un incendie dans sa cour un jour de Chabbat. Le gouvernement envoya ses soldats pour éteindre l'incendie (ils étaient probablement sous domination romaine). Mais Yossef ben Simai leur dit : "Non, non, rentrez chez vous !" Le samedi soir, il leur envoya 50 Zouz au chef et 2 Zouz à chaque soldat pour les calmer. Et le jour de Chabbat, un miracle se produisit : la pluie tomba et éteignit tout l'incendie ! Si sa rigueur était exagérée, pourquoi Hachem aurait-il fait un miracle pour lui ? La réponse est qu'il voulait préserver l'honneur du Chabbat. Si les soldats avaient éteint l'incendie, on aurait dit : "Regarde, chez les Juifs aussi, on éteint un incendie le Chabbat..." C'est pourquoi il a été strict. Alors nous aussi, même si on pouvait dire que c'est permis (et il y a des avis qui interdisent, voir le Yabia Omer vol. 3, Orah Haïm §17), il vaut mieux que l'homme s'abstienne.

Même les avis permissifs ne permettent que pour l'éclairage et la climatisation

Même ceux qui permettent l'usage d'une minuterie, n'autorisent que pour la lumière et la climatisation. Rien de plus. Aujourd'hui, un homme devient comme un "robot" : on le programme avant Chabbat pour faire telle ou telle action à telle heure, jusqu'à ce que Chabbat devienne comme un jour ordinaire, et qu'on ne sente plus sa sainteté. Dans un tel cas, ce n'est pas permis. C'est également l'avis du Rishon Letsion, Rabbi David Yossef, qui dit que seule la lumière et la climatisation ont été autorisées par les générations précédentes, et rien de plus. C'est ce qui est écrit dans Halakha Broua (vol. 13, p. 477) : il ne faut pas utiliser la minuterie pour d'autres appareils électriques, car cela détruirait le respect et la sainteté de Chabbat. Le Rav Moché Feinstein a dit : "Je regrette que nous ayons commencé à utiliser la minuterie de Chabbat pour allumer et éteindre la lumière. Si je pouvais, j'annulerais cela." (Cité dans la revue "Be'khol

Derakhekha Daéhou", Eloul 5764, n°15, p. 108). En dehors de la lumière et de la climatisation, il ne faut pas utiliser la minuterie de Chabbat pour d'autres appareils.

Déplacer les ergots

Déplacer les ergots d'une minuterie de Chabbat pendant Chabbat, pour avancer ou retarder son fonctionnement, est encore plus grave. Cela constitue une atteinte à l'honneur du Chabbat (zilouta de-Chabbat), et il y a aussi un problème de mouktsé, car cette minuterie est totalement mouktsé : comment peut-on la déplacer avec les mains ? Le Rav Ovadia Yossef, dans Yabia Omer (Vol. 7, Ora'h 'Haïm, Siman 36), écrit qu'il est permis d'être indulgent avec le mouktsé pour un objet fixé (mouktsé be-me'houbar), mais uniquement à condition d'avoir formulé cette intention avant Chabbat. Certains permettent en général de manipuler un objet fixé, en considérant qu'il n'a pas le statut de mouktsé, mais cela n'est pas une position simple. Le Rav Ovadia précise qu'il n'a permis de déplacer les ergots de la minuterie que sous condition d'une stipulation explicite avant Chabbat, et très peu de personnes font attention à établir cette condition. Il ne faut donc pas déplacer ces ergots, ni à droite ni à gauche⁷. Dans le livre Ma'ayan Omer (Vol. 2, Siman 24), il est rapporté qu'on a demandé au Rav Ovadia s'il était permis de déplacer les ergots d'une minuterie de Chabbat. Il a immédiatement coupé la question en disant : « J'ai parlé des anciennes minuteriers de Chabbat », et il n'a pas voulu permettre. Pourquoi ? Parce qu'il savait que toute autorisation entraîne d'autres autorisations, puis encore d'autres, jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien du Chabbat. Le Chabbat devient, à D.ieu ne plaise, un ennemi contre lequel on doit lutter : une fois avec des robots, une autre fois avec des minuteriers, une autre fois avec des rabbins permissifs... jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien du Chabbat, même pas un petit souvenir.

Déplacement des infirmières vers les hôpitaux pendant Chabbat

Ce phénomène existe aujourd'hui, et je ne comprends pas comment il est permis. Des infirmières orthodoxes se rendent à l'hôpital en voiture pendant Chabbat, depuis des villes éloignées, pour soigner des patients qui sont probablement en danger vital, puis elles rentrent chez elles après. Pourquoi rentrez-vous chez vous pendant Chabbat ?! Que vous arrive-t-il ?! Pour voir le repas de Chabbat ? Pour que les

7. Une fois, le Rav Ovadia était en pleine nuit de vendredi soir, et la lumière s'était éteinte à cause du minuteur de Chabbat, et il voulait continuer à étudier. Qu'a-t-il fait ? Il s'est assis à côté de la lumière de la municipalité, a pris un livre et a étudié. Tout le monde n'est pas capable de faire cela.

enfants voient leur mère rentrer en voiture pendant Chabbat « pour l'honneur du Chabbat »... Il n'existe aucun permis pour cela ! Le Rav Moché Feinstein, dans Igrot Moché (Vol. 1, Ora'h 'Haïm, Siman 131), interdit explicitement cette pratique. Le livre Chmirat Chabbat Kehilkhata rapporte aussi l'interdiction du Rav Chlomo Zalman Auerbach (Chou"t Vayevarekh Yaakov, Vol. 2, Siman 29, lettre 5). Et pourtant, le monde continue à agir ainsi comme si de rien n'était ! Certains disent qu'ils vont réexaminer la question et peut-être trouver un permis, simplement parce que cette pratique s'est déjà répandue... Mais comment pourraient-ils trouver un permis ?! Ces infirmières partent d'Elad, qui est à 15 km de l'hôpital Maayanei Hayeshoua, elles transgressent l'interdiction de parcourir plus de 2000 coudées (issour te'houmin), et voyagent avec un non-juif. Or, voyager avec un non-juif n'est permis que dans une limite de 2000 coudées ('Hazon Ovadia Chabbat, Vol. 3, p. 253), et elles dépassent cette limite de beaucoup ! On ne permet pas une transgression majeure sous prétexte que le début de l'acte était permis (lo hitiru sofam mishoum te'hilatan be-issour deoraita, voir Choul'han Aroukh, Siman 407, Saïf 1). Toute infirmière qui craint le Ciel ne devrait pas voyager pendant Chabbat. Perdra-t-elle quelques sous ? Le Chabbat lui rendra au centuple ! (Voir aussi le feuillet n° 384 pour une discussion approfondie sur ce sujet dans le cours du Rav Yaakov Cohen, aux lettres 15-18, et dans son livre Chou"t Vayevarekh Yaakov, Vol. 2, Siman 29).

Lancer une machine à laver avant Chabbat et la laisser tourner pendant Chabbat

Allumer une machine à laver avant Chabbat pour qu'elle fonctionne pendant Chabbat est interdit selon le Rama (Choul'han Aroukh, Siman 252, Saïf 5), car elle fait du bruit pendant Chabbat. Mais selon Maran (ibid.), nous ne sommes pas tenus de faire cesser nos ustensiles de fonctionner pendant Chabbat, même s'ils produisent du bruit. D'un point de vue strictement halakhique, il n'y a donc aucun problème : on peut allumer une machine à laver avant Chabbat et la laisser tourner. C'est d'autant plus permis lorsque cela concerne des soldats qui rentrent chez eux après Chabbat, et qui ne trouveront pas de vêtements propres si la machine ne tourne pas avant. Dans un tel cas de besoin, il est possible d'être indulgent. Il est même possible que le Rama lui-même autorise dans un cas où il est impossible de laver après Chabbat (cf. Rama, ibid.). Mais s'il n'y a pas de nécessité, il vaut mieux éviter d'allumer la machine chaque veille de Chabbat.

Prendre un bus qui arrive immédiatement après Chabbat grâce à une transgression du Chabbat

Peut-on prendre un bus juste après Chabbat, sachant que le chauffeur est arrivé à la station en ayant transgressé Chabbat ? Il a forcément parcouru une longue distance, ce qui signifie qu'il a voyagé pendant Chabbat. Est-il permis de monter dans ce bus ? Le Ktav Sofer (Ora'h 'Haïm, Siman 50) dit que bien que la halakha autorise à consommer, après Chabbat, un plat cuit délibérément pendant Chabbat (Choul'han Aroukh, Siman 318, Saïf 1), cela ne s'applique qu'en l'absence de profanation publique du Chabbat. Mais si la transgression du Chabbat est répétée chaque semaine, il est interdit d'en profiter. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'une transgression habituelle du Chabbat⁸. Toutefois, cette interdiction s'applique lorsqu'on bénéficie directement de la transgression du Chabbat (comme manger un plat cuit pendant Chabbat). Ici, on ne profite pas directement de l'acte interdit : le chauffeur est simplement parti plus tôt pendant Chabbat, ce qui lui permet d'arriver plus tôt après Chabbat. C'est une conséquence indirecte (grama). La règle est donc la suivante : s'il y a un autre bus disponible plus tard, il vaut mieux attendre et en profiter pour lire ou étudier un peu. Mais s'il n'y a pas d'autre bus, il est permis de monter dans celui qui est arrivé grâce à la transgression du Chabbat. Pourquoi ? Parce que le chauffeur ne transgresse pas le Chabbat pour nous, mais pour son travail, et notre intention est simplement de prendre un bus après Chabbat, pas de profiter de sa transgression.

Il n'est pas recommandé aux érudits en Torah de rouler à vélo

Disons encore quelques Hidouchim sur la Paracha. Il est écrit : « Et si tu me fais un autel de pierres, tu ne les construiras pas taillées, car en agitant ton épée sur lui, tu l'auras profané. Et tu ne monteras pas par des marches vers mon autel, afin que ta nudité ne soit pas découverte dessus » (Chemot 20, 22-23). Mon père, que la paix soit sur lui, faisait attention à ne pas rouler à vélo, même en semaine, et il disait : « afin que ta nudité ne soit pas découverte ». Un jeune homme brillant de l'étranger lui a dit : « Il est écrit 'mon autel', mais moi, je ne roule pas sur un autel, je roule sur la terre. Qu'y a-t-il de mal à cela ?!

8. C'était le fils du 'Hatam Sofer, et il était un grand Talmid 'Hakham. Une fois, le 'Hatam Sofer était malade et ne pouvait pas donner son cours, alors son fils, le Ba'al Ktav Sofer, a donné le cours à sa place. Ensuite, les grands rabbins sont venus voir le 'Hatam Sofer et lui ont dit : "Tu as un fils sage, un fils précieux, un fils qui est un possek." Il leur répondit : "Vous ne savez pas combien de larmes j'ai versées pour que ce fils étudie la Torah !" Il a vécu cinquante-deux ans, mais en cinquante-deux ans, il a eu le temps d'écrire plusieurs beaux livres. Il y a le Ktav Sofer et le 'Hatam Sofer, et jusqu'à notre génération, il y a encore une continuité de ces rabbins, 'Hatam Sofer, Ktav Sofer, et d'autres noms comme 'Hachav Sofer et d'autres encore. Chaque année, arrive la date de son décès et on écrit un récit complet : "Maran le 'Hatam Sofer", "Maran le Ktav Sofer", "Maran le 'Hachav Sofer". Tous sont Maran et Rabbanan. L'un d'eux a été rabbin pendant deux ans, un autre pendant trente-trois ans, et ainsi de suite.

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

» Mais mon père lui répondit : « Toujours la même chose : 'afin que ta nudité ne soit pas découverte' ». Il n'est pas recommandé aux érudits en Torah de rouler à vélo, ni en semaine ni Chabbat. En semaine, on le prendra en voiture. C'est un honneur pour la Torah qu'un érudit en Torah soit amené en voiture. Et s'il n'y a pas de voiture et qu'un autre a un vélo, au moins que l'érudit en Torah ne soit pas à l'avant, mais plutôt à l'arrière.

La mesure de la miséricorde et la cruauté de nos ennemis

Ensuite, il est écrit : « Et voici les lois que tu placeras devant eux. Si tu achètes un esclave hébreu, il servira six ans, et à la septième, il sortira libre, gratuitement » (Chemot 21, 1-2). Le mot « et à la septième » est marqué d'un accent Zakef Katon. La Guemara dit (Arakhin 18b) que l'arrêt de sens est sur « il servira six ans », et que « à la septième » signifie que parfois il travaille aussi la septième année. Et la Guemara rapporte un cas où il pourrait travailler cette année-là. « S'il est venu seul, il repartira seul » (verset 3). Que signifie « seul » ? Sa propre aile (comme une aile d'oiseau). Les ailes d'un oiseau sont ses ailes. « S'il est venu seul, il repartira seul. S'il est marié, sa femme sortira avec lui ». Que signifie « sa femme sortira avec lui » ? C'est une chose que les nations du monde n'ont apprise qu'il y a deux cents ans. Lorsqu'ils faisaient travailler des gens en esclavage, lui et sa femme, la femme ne recevait pas de salaire. Toi, tu recevras ton salaire de telle et telle manière, à tel jour tu sortiras, mais tout ce que la femme a travaillé, on ne lui donnera rien. La Torah dit : « Sa femme sortira avec lui ». Qui l'a fait entrer dans ce travail pour qu'elle sorte ?! De là, tu apprends que le maître est obligé de pourvoir aux besoins de l'épouse de l'esclave. La Torah nous enseigne la mesure de la miséricorde. Quelle cruauté ont-ils infligée à ces otages ! Une cruauté inimaginable, au point que Trump a dit : « Qu'est-ce que c'est ? Vous êtes devenus fous ?! Qu'est-ce qui vous arrive ?! Pourquoi agissez-vous ainsi ?! » Nous, nous ne leur faisons pas cela. Et non seulement cela, mais si l'un d'eux veut un steak – on lui apporte, s'il veut un repas lacté – on lui apporte. Tout ce qu'il demande, on lui donne. Jusqu'à ce que Ben Gvir se lève et dise : « Ce qu'ils nous donnent, nous leur donnerons ». Pourquoi leur donner tout ?! Pourquoi leur donner tout le bien ?! Finalement, il a rectifié la chose, « un décret de Rabban Gamliel »... Ce qu'ils nous donnent, nous leur donnerons. C'est un décret très simple. Selon toutes les lois du monde, une personne captive doit être traitée en être humain, on ne la torture pas. Et eux les torturent pendant plus de quatre cents jours, les attachant avec des chaînes de fer et de cuivre. Où cela se fait-il ?! Cela montre ce que la Torah a dit :

« Il sera un homme sauvage » (Béréchit 16,12) – ce sera au futur. Dans chaque génération, la nation d'Ichmaël est une nation sauvage. Il n'y a rien à faire. Par conséquent, selon la loi, il est permis de les tuer lorsqu'ils viennent contre nous, mais nous, nous sommes des « rois de miséricorde ». Déjà du temps d'A'hav, il est dit que les hommes du roi d'Aram vinrent et dirent : « Nous avons entendu que les rois de la maison d'Israël sont des rois de miséricorde » (Melakhim I 20,31). Nous nous faisons passer pour des gens qui demandent pardon, et A'hav les libère. Et à la fin, la troisième fois, A'hav est tombé. Celui qui a pitié des cruels finira par être cruel envers les miséricordieux (Kohélet Rabba 7,16). Il ne faut pas faire cela, il faut quelqu'un d'intelligent qui puisse leur répondre. Et du ciel, ils ont envoyé un président en Amérique qui aime les Juifs. Et il a dit : « Je ne comprends pas d'où vous tirez cette cruauté ?! Je vois les otages comme des 'Muzulmans' ». Savez-vous ce que sont des « Muzulmans » ? Ceux qui sont sortis des camps de Hitler, que son nom et son souvenir soient effacés. On ne voit en eux ni mains ni pieds ni rien du tout. Maigres comme des « secrets de secrets »... Rien, ils n'ont aucune apparence. Et vous faites cela ?! Nous sommes revenus aux jours de la Shoah à cause de nos nombreuses fautes. Mais avec l'aide d'Hachem, Il annulera tous ces méchants de nous, Il les enverra en mer Morte ou en mer Méditerranée ou dans l'océan... Qu'ils partent tous, et qu'Israël subsiste dans notre pays, dans l'État d'Israël : « ושב ויחיה » - « Et Yaakov reviendra, il sera tranquille et en sécurité, et il n'y aura personne pour l'effrayer » (Yirmiya 30,10). Qu'il en soit ainsi, que nous puissions voir cela de nos jours et de nos yeux, Amen, qu'il en soit ainsi.

Que Celui qui a béni nos saints ancêtres, Avraham, Itshak et Yaakov, bénisse toute cette sainte assemblée avec une santé parfaite et un grand succès, qu'ils méritent de voir leurs enfants sages dans la Torah, et qu'ils ne cherchent pas d'exemptions – ce qui est interdit est interdit. Le Chabbat n'est pas une guerre, on ne se bat pas contre le Chabbat ! Mais on honore et on sanctifie le Chabbat. Et grâce à cela, Hachem répandra sur eux une grande abondance, matérielle et spirituelle, et le verset s'accomplira en eux : « Et Je déverserai sur vous une bénédiction sans limite » (Malakhi 3,10). Amen, qu'il en soit ainsi.

9. Dans le mot "שקט", le Qouf est avec un Pata'h, pourquoi ? Parce que c'est un verbe – "Yishqot". De même, dans le mot "ושאנן", le Noun est aussi avec un Pata'h. "Shaanan" ne signifie pas simplement "il sera tranquille", mais plutôt "Yishtaanan" – il deviendra apaisé, il sera serein, c'est cela la signification de "Shaanan". Et de même dans le verset : « ושמע לי ישכון בטח ושאנן מפחד רעה » (Michlé 1, 33), le premier Noun de "Shaanán" est avec un Pata'h parce que c'est un verbe, c'est-à-dire qu'il aura lui-même de la tranquillité.



éne- uable

C'était l'une des soirées les plus extraordinaires que nous ayons vues ici ces derniers temps : des milliers de visiteurs, des dizaines de rabbins, et une seule yéchiva qui appartient à tous | C'est ainsi que s'est révélée la grande Hiloula du royaume de la Torah "Hokhmat Rahamim" | Résumé



a enfin pris la parole, alors seulement tout le monde a compris que la soirée venait de s'ouvrir.

Le premier discours a été prononcé par le Gaon et juste Rabbi Berakhel Hacoheh, président de l'institut "Orah Tsadikim", et aussi l'un des rabbins de la yéchiva. Rabbi Berakhel, la gorge serrée par l'émotion, a évoqué le nouveau livre "Echkol Hacoffer" de son illustre ancêtre, avant de remercier les donateurs et de les féliciter pour leur grand mérite en raison de leur soutien pour le royaume de la Torah du Sud.

À propos de ce livre : pendant toute la soirée, un important mouvement s'est dirigé vers la tente où ce nouveau livre - "Echkol Hacoffer" - était vendu. L'un de ses rédacteurs explique l'engouement du public : "Ce livre contient plus de 1000 pages en couleur d'enseignements nouveaux de Rabbi Houïta, et toute la prestance immense de cet ange de l'Eternel apparaît sous un éclairage nouveau. Ce livre n'est pas seulement une bénédiction pour la maison, c'est bien plus que cela. C'est une occasion unique de jeter un regard sur le monde éminent de notre Rabbin."

Après le vibrant discours du Gaon Rabbi Berakhel, le directeur des institutions, le Gaon Rabbi Hananel Hacoheh est entré dans la salle. En chemin vers l'estrade, ses nombreux élèves et le public qui l'apprécie l'ont entou-

ré pour solliciter sa bénédiction. Pour le Rav, cet endroit ne sert pas seulement à prodiguer ses enseignements et faire étudier la Torah au plus grand nombre. C'est une partie de sa vie à tous les niveaux, et c'est ce qui se trouve toujours au sommet de ses préoccupations : le développement des institutions et leur prospérité.

Par la suite, une longue ligne de Sages de la génération a apporté de la splendeur à la table du côté est, parmi eux : le Grand Rabé bin d'Israël, l'éminent Gaon Rabbi David Yossef Chelita, le directeur spirituel de la yéchiva "Kissé rahamim", notre Maître le Gaon Rabbi Tsémah Mazouz Chelita, le directeur des institutions "Rav Péalim", le Gaon Ha-Hida Chelita, le Maître du lieu, le Gaon Rabbi Raphaël Benyamin Hacoheh Chelita, le Rav Aaron Mazouz de Zarzis, et, comme précité, le chef des institutions, le Gaon Rabbi Hananel Hacoheh Chelita, le directeur de l'institut, le Gaon et Juste Rabbi Berakhel Chelita, le recteur de la yéchiva des jeunes étudiants, le Gaon Rabbi Rahamim Haï Houïta Hacoheh Chelita, fils du fondateur des institutions, Zatsal, des recteurs de cercles d'étude, des rabbins de yéchivot, et d'autres encore.

...
La quantité de rabbins était impressionnante, ainsi que l'orchestre d'Elia Vahav, accompagné de cinq musiciens, et bien sûr, la nourri-





Ce fut un événement remarquable

C'est difficile à décrire avec une feuille et un stylo.

C'était comme si on s'était retrouvés au pied du mont Sinaï dans une version moderne. Sensation sublime. C'est quelque chose qui ne peut être rendu par des mots. Seuls ceux qui y étaient peuvent le comprendre. C'est loin d'être une phrase toute faite préparée à l'avance : c'était vraiment inhabituel pour nous.

Mais c'est précisément ce qu'il s'est passé : des milliers de gens qui se pressent dans un immense salon, une estrade où se succèdent des dizaines de rabbins, et le souvenir d'un éminent saint que tous sont venus honorer.

En voici le déroulement...

...

À partir de 18h00, la foule a commencé à se rassembler dans les somptueux salons "Bené Tswi". Si vous vous demandez d'où viennent tous ces gens, vous ne pouvez pas ne pas vous émerveiller des forces en présence. Certains vivent à proximité, d'autres sont venus de loin (Safed, Hazor, Tibériade – liste partielle), tandis que d'autres encore, moins nombreux, sont venus de l'étranger (!). Mais tous sont venus dans le même but : hono-

rer le souvenir de l'illustre ancêtre et exprimer leur soutien aux institutions saintes de "Hokhmat Rahamim".

Trois tentes immenses ont été érigées à l'extérieur de la salle pour l'événement, autour desquelles s'activaient des centaines de serveurs et de membres du personnel de l'équipe, pendant toute la durée de la Hiloula. L'un d'eux nous a raconté : "Je ne suis pas habitué à des événements d'une telle ampleur dans la région Sud. Mais c'est apparemment vraiment quelque chose de différent." En effet, c'est quelque chose de différent.

Par moments, on aurait dit que ce lieu s'était transformé en un véritable palais : la décoration unique, la présentation admirable, le style raffiné, tout était impressionnant. On se demande comment on fait pour réaliser un tel événement. Il faut juste savoir que des centaines de membres du personnel ont travaillé dur pendant des jours pour produire cet événement.

La soirée a démarré officiellement par la prière festive de Arvit, mais elle n'a réellement commencé que lorsque la voix du célèbre présentateur Rabbi Sasson Trabelsi, que D. le protège, s'est mise à emplir l'espace. Lorsqu'il





ture et le service de niveau royal, mais ce n'est pas ce qu'il y avait de plus impressionnant au cours de cette grande soirée.

Ce qui était réellement surprenant, c'est la réaction extraordinaire du public qui s'est déplacé pour l'honneur de la Torah et pour les institutions. C'était très impressionnant de voir à quel point ce public immense – plus de deux mille personnes – se sent réellement partie prenante des institutions, et qu'il est prêt à tout pour contribuer à leur prospérité.

Ceci était visible par l'engouement du public qui écoutait les paroles du chef des institutions, dans la partie centrale de la soirée. Rabbi Hananel a parlé du joug financier qui pèse sur ses épaules, tout en soulignant la foi et l'assurance qui lui donnent la force nécessaire. Il était possible de lire sur les visages du public qu'il ressentait profondément tout ce qu'il leur disait. Rabbi Hananel a parlé du fond du cœur de la lourde responsabilité, et le public semblait répondre : "Nous voici!"

Le chef des institutions a également raconté dans son discours qu'il insiste auprès du directeur des institutions, le Rav Naaman, pour qu'il ne l'informe d'aucun manque d'argent sauf s'il n'y a vraiment plus rien à faire. S'il manque de l'argent pour les salaires, ce n'est qu'à l'approche du dernier moment que le Rav est informé et qu'il se rend en prière auprès des tombeaux des Justes, et alors : "La délivrance intervient en un clin d'œil".

Un moment émouvant a consisté dans l'arrivée, à la porte des salons, du Grand Rabbin d'Israël le Gaon et Rabbin David Yossef. Pendant un bref instant, c'était comme dans un rêve ; c'était comme si le visage de son père réapparaissait sous nos yeux. Pour ceux qui gardent en mémoire l'apparence de notre Maître, le Gaon Rabbi Ovadia Yossef, il leur a semblé qu'il venait d'un autre monde.

Le Gaon et Juste, le Hida, a lui aussi été accueilli par les milliers de membres du public dans des chants et des louanges, qui se sont levés pour

l'honorer. Au cours de la soirée, le Hida a été invité à allumer une bougie à la mémoire de son père, le Gaon et Juste Rabbi Yoram Abergel, que le souvenir du juste et saint soit bénédiction. Le Grand Rabbin d'Israël a lui aussi allumé une bougie pour le souvenir de son père, que son mérite nous protège amen. Notre Maître le Gaon Rabbi Tsémah Mazouz a allumé une bougie pour l'élévation de l'âme de son illustre père, notre Maître Rabbi Masliah Mazouz, que D. venge son sang.

Un groupe de fidèles a suscité la surprise lorsqu'il a demandé au Gaon et Juste Rabbi Berakhel de leur donner un cours à domicile et qu'ils se sont engagés à prendre en charge une "lumière de la Torah".

...

Il est difficile de résumer la Hiloula, surtout si on tient compte de la période des dons et des préparatifs qui l'ont précédée. Néanmoins, en quelques mots : la campagne en cours : "Il nous a ordonné d'allumer", nous l'avons commencée peu de temps après le grand cambriolage qui s'est produit chez nous, à la maison, contre le coffre-fort des institutions "Hokhmat Rahamim".

L'impression fut pesante. Un sentiment d'affliction nous envahit. Nous avons eu le sentiment, aux mêmes instants, que le saint Ancêtre, en personne, nous sauvait de la profondeur du désespoir. Nous avons tout de suite pensé qu'il relevait alors de notre devoir de réparer, de renforcer la sainteté, d'intensifier l'étude de la Torah, d'allumer des candélabres purs encore et encore, car c'est exactement ce que nous avait ordonné de faire Rabbi Houïta.

En effet, le public a voté à main levée. Des dizaines de personnes se sont engagées à prendre part à l'accord de "Issakhar et Zéboulon". C'est ici qu'il convient de préciser : 42 jeunes gens sont encore disponibles pour l'accord de "Issakhar et Zéboulon". Les personnes intéressées sont priées de contacter la direction des institutions





"יקבי המלך"

ישיבת "לבנימין אמר" מושב ברכיה
בראשות הגאון רבי חננאל כהן שליט"א

La charité dans les règles de l'art

(Extrait du livre «Simhat Ha-Torah» sur l'Exode)

Si tu prêtes de l'argent à mon peuple, au pauvre avec toi, ne te conduis pas comme un créancier (Exode 22, 24).

La charité et la honte...

Il faut lire ce verset avec précision. Pourquoi la Torah signale-t-elle : «le pauvre avec toi»? À première vue, «le pauvre» aurait été suffisant. En fait, il semble que la Torah nous enseigne que celui qui donne la charité en faveur du pauvre doit le faire dans la discrétion, ou quand il est «avec toi» uniquement, «entre quatre yeux», et non aux yeux de tous. Il ne faut porter atteinte à la dignité du pauvre (Voir l'article précédent).

Il y avait un homme qui, lorsqu'un pauvre venait le retrouver pour lui demander la charité, remettait à ce dernier un certain nombre de piécettes de dix agoroth seulement. De plus, il les lui donnait une par une. Il comptait : «Une, une et une, une et deux...», comme le Cohen Gadol le jour de Kippour, tandis que le pauvre, debout près de la porte d'entrée, se couvrait de honte. Lorsque le pauvre n'en pouvait plus et qu'il ne voulait rien d'autre que prendre la fuite, notre homme le retenait par la manche et lui disait : «Attendez! Je n'ai pas encore terminé ma bonne action.» Lorsqu'on fit la remarque à cet homme sur sa conduite, il prit l'air très étonné et répondit : «An contraire, j'embellis l'accomplissement du commandement du don! Chaque pièce est en soi une nouvelle bonne action.» C'est un hassid simple d'esprit, un impie et un vulgaire. La Torah précise : «le pauvre avec toi», préserve sa dignité!

Tout ce qu'il donne, c'est de sa main

Le **Saint Alchikh** a suggéré une autre explication, qu'il a illustrée par un exemple. Parfois, lorsqu'un homme qui a plusieurs fils, veut partager entre eux son héritage, il désigne le plus grand des frères comme tuteur. Il lui confie le tout, et ce sera à lui de remettre à chacun ce qui lui revient. Est-ce que cet argent lui appartient? Non, il n'est que le fondé de pouvoir. Il en est de même, si l'on peut dire, avec le Saint béni soit-Il. Il désigne les riches comme s'il s'agissait de tuteurs. Et il relève de leur devoir que de partager l'argent entre les pauvres et les indigents. Ils doivent se charger de leur pitance et les aider. C'est ce que signifie le verset :

«le pauvre avec toi» : la partie **pauvre** qui se développe avec toi, chez toi. Cette explication se rapproche de celle de notre Maître **Or Ha-Haïm** Ha-kadoch.

Dans le livre «Toraht Rahamim» (section Vaygach), nous citerons les paroles de mon ancêtre, notre Maître Rabbi **Rahamim Haï Houïta** Hacoheh Zatsal, qui a apporté une allusion au nom des exégètes, de mémoire bénie. Pourquoi le Saint béni soit-Il a-t-il créé l'homme de sorte qu'il ait quatre doigts sur une même ligne et le cinquième séparé? C'est que les doigts viennent faire allusion à la répartition de l'argent de chacun. Nos Maîtres de mémoire bénie (Ketoubot 50a) déclarent que celui qui prodigue son argent ne doit pas dépasser le cinquième, ce qui signifie que les quatre cinquièmes sont vraiment à lui, la dernière partie appartenant aux pauvres. Les quatre cinquièmes sont représentés par les quatre doigts qui sont sur une même ligne, tandis que le pouce figure la part des pauvres.

La richesse est gardée pour son propriétaire

Un hassid se rendit chez son admor pour solliciter de l'aide à l'approche du mariage de sa fille. Il l'envoya chez un riche qui vivait dans une autre ville. Lorsque le hassid se présenta, il le supplia de l'aider pour le mariage. Mais le riche durcit sa face et ne lui répondit pas. Il le repoussa des deux mains. Le hassid retourna chez l'admor, pour lui raconter sa mésaventure. L'admor l'envoya alors chez quelqu'un d'autre. Il n'était pas très riche, mais il pourrait l'aider. Il le reçut en effet chaleureusement, et aida le hassid joyeusement et largement. Depuis, cet homme se mit à s'enrichir, tandis que le précédent s'appauvrit, à un point tel qu'il dut demander l'aumône en faisant du porte-à-porte.

L'ancien riche disposait désormais de beaucoup de temps libre. Il se leva un matin et pensa : «Peut-être que l'admor me tient rigueur du fait que je n'ai pas voulu aider le hassid qu'il m'avait envoyé?» Il voyagea pour le rencontrer. Il lui demanda d'annuler la mesure de rigueur qui pesait sur lui. Le rabbin lui dit : «Sachez que je n'ai pas le moindre sentiment de rancœur à votre égard. Vous avez tout



simplement perdu le droit dont vous disposiez d'être capable d'aider et de soutenir ce hassid. C'est votre problème, c'est tout.» L'ex-riche demanda cependant : «Mais expliquez-moi, Rabbi, dans ce cas, pourquoi est-ce que j'ai tout perdu?»

L'admor lui répondit : «Sachez qu'au départ, j'aurais dû être riche, mais je craignais que ça me dérange dans le culte de l'Eternel. J'ai demandé au Saint béni soit-Il de transférer toute cette richesse qui aurait dû m'échoir à un homme qui, pour sa part, aurait dû être pauvre. Et ce fut un décret céleste qui fit que toute cette richesse se retrouva chez vous. Cette richesse était chez vous comme un dépôt dont vous aviez le droit de disposer. Mais quand j'ai constaté que vous refusiez de remettre aux pauvres ce qui leur revenait, j'ai craint de perdre les bonnes actions liées à la charité attachées à ma fortune. C'est pourquoi j'ai imploré le Ciel pour que ma richesse en dépôt soit transmise à un tiers. Cette personne qui a aidé le hassid a donc reçu en dépôt cette richesse qui m'appartient.» Le nouveau pauvre éclata en sanglots et dit au rabbin : «Que vais-je faire maintenant? Comment est-ce que je ferai vivre ma famille à présent?» Le rabbin le bénit pour qu'il gagnât sa vie. Il retrouva une certaine aisance, mais ne redevint jamais riche.

Ne sois pas pour lui tel un créancier

Mon ancêtre notre Maître Rabbi **Rahamim Haï Houïta Hacoheh** Zatsal, a expliqué la formule «avec toi» en se fondant sur le verdict de notre Maître le Choulhan Aroukh, Yoré Déa (chapitre 252,

paragraphe 5), selon les paroles de Rabénoù Itzhak Elfassi, paix à son âme, et Rabénoù Chelomo Ben Harachbatz, paix à son âme, pour qui celui qui prend en charge financièrement un orphelin pauvre en s'attachant à l'intention de réaliser une bonne action, s'il réclame par la suite le remboursement des frais engagés, l'orphelin n'est pas obligé de rembourser. Voici le sens que mon ancêtre a relevé dans les termes «Si tu prêtes de l'argent» - toute somme d'argent simplement remise - «à mon peuple», désigne un prêt dont on est en droit d'exiger le remboursement. Mais la précision : «le pauvre avec toi», c'est-à-dire l'orphelin qui est pris en charge, montre qu'il ne faut pas se comporter en créancier – «ne sois pas pour lui comme un créancier» – n'exige pas de lui qu'il te rende cet argent, même s'il s'est par la suite enrichi.

L'homme agit vis-à-vis de lui-même

À mon humble avis, il me semble que la tournure «avec toi» peut s'expliquer d'après les paroles de Maïmonide (chapitre 10 des lois des dons aux pauvres, halakha 2) : «Jamais un homme n'est appauvri par la charité». Tout ce qui est donné revient au payeur, comme il est dit : «Ils donneront, chacun, le rachat de leur âme» (Exode 30, 12); le terme «**donneront**», peut se lire en hébreu aussi bien de droite à gauche que de gauche à droite [ונתנו], ce qui nous enseigne que la charité prodiguée par l'homme lui est restituée. C'est ce qui permet d'expliquer le verset : «le pauvre avec toi» : ce que vous aurez donné au **pauvre**, ne pensez pas que vous l'auriez perdu, car pour finir cela restera «avec toi».

